



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 novembre 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 novembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 novembre 2003

**Modalités de recouvrement de la participation pour Voirie et  
Réseaux**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoint* :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2003**

DELIBERATION D20030438

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Modalités de recouvrement de la participation pour Voirie et  
Réseaux**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération en date du 14 janvier 2002, le Conseil Municipal a décidé de l'instauration de la Participation pour Voie Nouvelle et Réseaux (PVNR) sur le territoire communal en vertu de la loi SRU du 13 décembre 2000.

La PVNR est devenue PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) dans la loi Urbanisme et Habitat du 13 juillet 2003.

Cette participation permet d'associer les propriétaires fonciers à la valorisation de leurs terrains par les équipements publics à installer.

La loi permet aux collectivités soit de conventionner avec les propriétaires concernés pour assurer le pré-financement des équipements publics, soit d'appliquer cette participation à la délivrance d'une autorisation d'occupation du sol (permis de construire ou autorisation de lotir) sur les terrains concernés par le périmètre d'application de la PVR.

Dans ce deuxième cas, il est proposé d'appliquer aux pétitionnaires des délais de recouvrement à l'identique de ce qui est fait pour les autres taxes d'urbanisme. Ceci dans le souci de ne pas alourdir les charges des pétitionnaires avant même le démarrage de leur construction et alors que la collectivité n'aura pas réalisé les travaux prévus au titre de la PVR dans leur totalité.

Les modalités de recouvrement de la PVR sont les suivantes :

- versement par le pétitionnaire de 60 % du montant de la PVR due, 12 mois après la délivrance de l'autorisation d'occupation du sol (Permis de construire ou Autorisation de lotir) ;
- versement du solde 12 mois plus tard soit 24 mois après la délivrance de l'autorisation d'occupation du sol.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les modalités de recouvrement de la Participation pour Voirie et Réseaux telles que définies plus haut ;
- décider de l'application de ces modalités de manière rétroactive sur les autorisations délivrées en 2003 et soumises à la PVR et faire ainsi bénéficier leurs titulaires des délais de recouvrement nouvellement institués, et pour ce faire autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer des arrêtés complémentaires en permettant la prise en compte.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**